

## “La chose réelle”

“ Quel profit l'épicier vendant au détail retire-t-il en fin de compte quand il pousse à la vente de l'article “ presque aussi bon ” ? Pendant qu'il a fait un profit d'un-sixième de cent pour deux cents de travail supplémentaire, son voisin, l'épicier, a vendu la “ chose réelle ” et en quantités. Ses clients entrent dans le magasin et demandent cet article et ils le reconnaissent à ce qu'il porte une marque bien connue que même les enfants reconnaissent comme garantie d'excellence.

Enfin, arrive une époque (elle arrive toujours) où l'article “ presque aussi bon ” arrive au bout de son rouleau. Il peut avoir disparu du commerce ou bien il peut avoir été dépouillé de sa qualité jusqu'à ce que ce soit un suicide en affaires que de le tenir plus longtemps. **Le profit supplémentaire et insignifiant a-t-il compensé la peine prise pour pousser cet article au lieu de le vendre— a-t-il compensé le pourcentage inconnu, mais non moins certain, de clients mécontents— a-t-il compensé enfin, le travail pénible qui consiste à tout recommencer, avec une autre marque de marchandises ? A peine !**

Entre temps, le marchand qui tient “ la chose réelle ” continue toujours à vendre sur son comptoir les marchandises en demande, portant les mêmes marques anciennes.—

“ Les choses réelles ” en fait de **Conserve de Fruits et de Légumes** sont les marques :

“ CANADA FIRST ”	“ KENT ”
“ LITTLE CHIEF ”	“ LYNN VALLEY ”
“ AUTO ”	“ MAPLE LEAF ”
“ LOG CABIN ”	“ LION ”
“ HORSESHOE ”	“ THISTLE ”
“ GRAND RIVER ” et	“ WHITE ROSE ”

Ces marques sont sur le marché depuis plus d'un quart de siècle.

QUALITÉ GARANTIE PAR

**CANADIAN CANNERS, LIMITED**